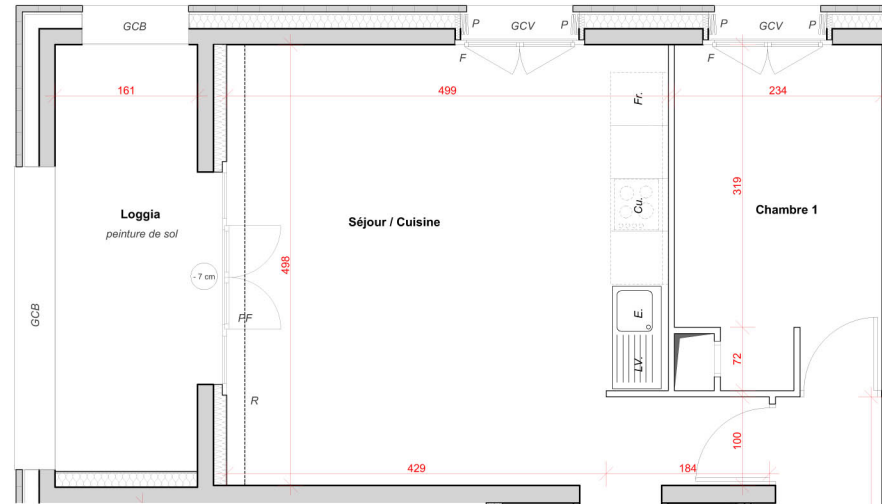
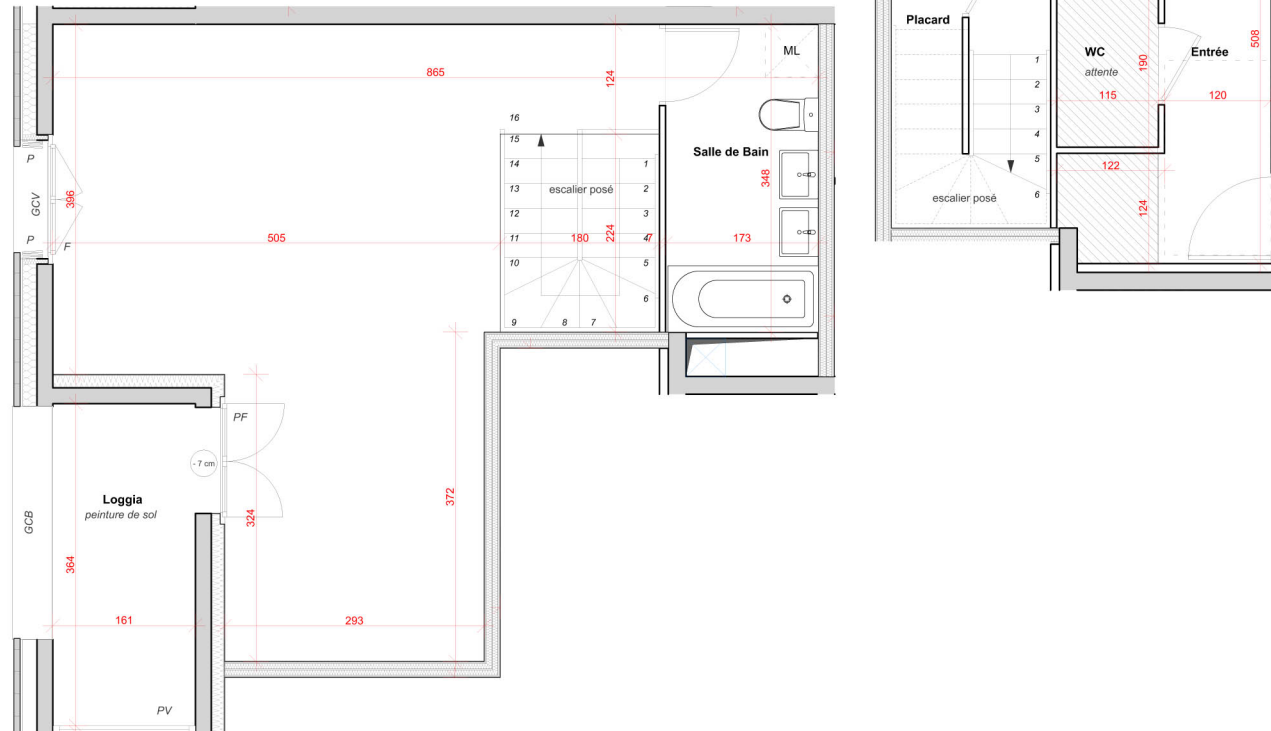




R+3



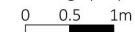
R+4



Légende

- HSP : hauteur sous plafond de 2m60  
sauf indication contraire
  - P : persienne
  - R : rideaux occultants
  - PF : porte fenêtre
  - F : fenêtre
  - all. : hauteur allège maçonnée = 45 cm,  
sauf indication contraire
  - GCV : garde-corps vitré
  - GCB : garde-corps à barreaudage
  - PV : pare vue
  - GTL : tableau électrique
  - FR : réfrigérateur
  - LV : lave vaisselle
  - ML : machine à laver
  - SL : sèche-linge
  - CU : cuisson
  - E : évier
- faux plafond
  - mur béton
  - isolant
  - mur SAD

Echelle graphique



AVERTISSEMENT : Ce plan est susceptible d'être légèrement modifié en fonction des nécessités techniques en ce qui concerne les dimensions libres et l'équipement. Les retombées, encoffrements, canalisations, radiateurs ou convecteurs ne sont pas figurés et ne pourront fonder aucune réclamation en cas de présence. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de construction choisies, de l'établissement des plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi, il est expressément convenu qu'une tolérance de surface admise. Toutes variations de côtes (tant au niveau d'une pièce que d'une longueur totale) ou de surface en entraînant une différence inférieure à 4% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation. A la livraison le terrain pourra présenter des différences de niveau dues à la typologie naturelle du lieu, au calage des voiries et aux contraintes techniques liées à la construction.

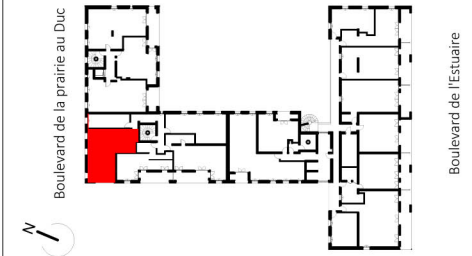
# Zellige

Boulevard de la prairie au Duc / Boulevard de l'Estuaire / 44200 Nantes



Impasse Jean Raulo 44800 Saint Herblain - Tel : 02 40 85 46 78

## PLAN DE COMMERCIALISATION R+3 / R+4



### LOGEMENT T3 C0301

#### TABLEAU DE SURFACES

R+3	Entrée	7,5
R+3	Séjour / Cuisine	29,3
R+3	Chambre 1	8,8
R+3	Placard	2,8
R+3	WC	2,2
R+4	Salle de Bain	6,0
R+4	Surface à aménager	31,7
		<b>88,3 m<sup>2</sup></b>
R+3	Loggia	7,8
R+4	Loggia	5,9
		<b>13,7 m<sup>2</sup></b>

tectône & tact architectes

22/06/2018